



Urgent, un mois pour faire appel, c'est court !

Par **louisberlin**, le **26/02/2011** à **17:15**

Bonjour,

Une décision difficile à prendre dans la mesure où mon avocat est avare d'explications claires et pédagogiques.

Mon avocat me donne l'impression de liquider au plus vite mon affaire pour récupérer son argent et ne daigne pas me donner un rendez-vous pour discuter sur ma demande de reclassement auprès du patron qui m'a "cassé" mon emploi.

C'est pour cela que je me permets de vous soumettre mon affaire afin que vous puissiez, m'éclairer pour que je puisse prendre la bonne décision.

- 1) J'ai subi un licenciement économique par un patron.
- 2) Le juge des prud'hommes a qualifié ce licenciement économique en un licenciement abusif.
- 3) Conséquence, le patron est condamné à me payer une somme mais la question de mon reclassement n'a pas été évoquée dans la décision prud'hommale.
- 4) Ma question est :

Puis-je faire appel pour demander au juge d'appel que mon reclassement soit considéré et revu après un licenciement abusif concernant (un sénior) ?

Par **pepelle**, le **26/02/2011** à **23:43**

Qu'appellez vous exactement " reclassement " ? Ne parlez vous pas plutôt de réintégration ?